

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 25 Février 1957

**INDEMNITE DE TRAVAUX**

**SUPPLEMENTAIRES  
AU SECRETAIRE GENERAL  
ADJOINT.**

57028

L'an mil neuf cent cinquante sept le vingt cinq du mois de Février le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BRUSSET Max en session ordinaire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, STUGNET, REUTIN, CASTELNAU COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, LAURENT, GUILLAUD, BROTREAU, BARRIERE, POUGET, DOMEQ, ETCHEBER, BOURDEILLE, GRUSSENMEYER, PAPEAU, GUICHAOUA, NARTEAU, MELLE FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, CHAM BOULAN, DUFOUR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Conseil Municipal**

VU l'arrêté interministériel du 20 Décembre 1952 fixant à 45.000 francs pour le Secrétaire Général Adjoint l'indemnité annuelle pour travaux supplémentaires

Considérant que le Secrétaire Général Adjoint fournit au cours de l'année un nombre d'heures de travail excédant très largement l'horaire normal

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 28 Mars 1957

Le Sous-Préfet : Illisible.

DECIDE :

- il sera mandaté pour l'année 1956 - Ch. I art. 3 - des dépenses la somme de 45.000 Frs. à M. WEHRLE, Secrétaire Général Adjoint.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an  
susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pr. le Député-Maire :  
L'Adjoint délégué,

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 4 Avril 1957

Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint délégué



*[Handwritten signature]*